

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la FEI*

RÈGLEMENT PARTICULIER CAHIER DES CHARGES CONCOURS COMPLET

Édition 2018

Print 25/04/2018

Sommaire

Règlement Particulier Concours Complet	5
Préambule	5
Code de conduite	5
Chapitre I : Généralités	6
Article 3000 – Introduction.....	6
Chapitre II : Structure des concours.....	6
Article 3001 – Concours et séries	6
Article 3002 – Catégorie de concours	6
Article 3003 – Catégories de concours communautaires	7
Article 3004 – Restriction de participation.....	7
Chapitre III : Administration des concours	8
Article 3005 – Responsabilités des Comités Organisateurs	8
Article 3008 – Accès aux Concours Communautaires.....	8
Chapitre IV : Officiels	8
Chapitre V : Changement de catégorie.....	8
Article 3020 – Changement de Catégorie	8
Chapitre VI : Bien-être du Cavalier et du Cheval	9
Article 3025 – Monte irresponsable.....	9
Article 3027 – Carte Jaune	9
Chapitre VII : Règles Générales de la Compétition	9
Article 3028 – Classement	9
Article 3030 – Annulations et modifications aux inscriptions	9
Article 3038 – Tenue	9
Chapitre VIII : Phase de dressage	10
Article 3043 – Administration.....	10
Chapitre IX : Phase de cross-country	10
Article 3045 – Règles pour la phase	10
Article 3046 – Parcours	10
Article 3048 – Calcul du résultat.....	10
Chapitre X : Phase de saut d'obstacles	11
Article 3053 – Calcul des résultats	11
Cahier des Charges Concours Complet & Aide à l'Organisateur	12
Titre I : CCC de Détection	12
Titre III : Organisation – Points importants à observer.....	13
Check-list ressources humaines et matériel	14

RÈGLEMENT PARTICULIER CONCOURS COMPLET

PRÉAMBULE

Ce règlement est applicable à tous les Concours Complètes Communautaires, organisés par les clubs et/ou associations, membres de la Ligue Équestre Wallonie Bruxelles, et entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be) ; à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Ce règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG), le règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI et le Règlement des Concours (RC) de la LEWB

La numérotation des articles est alignée aux FEI Rules for Eventing 2018. *Seuls les articles différents par rapport au règlement Eventing FRBSE en cours de validité seront repris dans ce règlement.*

Pour tous les cas non-prévus par ce règlement, et en cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, le jury de terrain prendra sa décision dans un esprit sportif, se rapprochant le plus possible de l'intention de ce règlement et des règlements cités au point 2 ci-dessus.

Par les abréviations utilisées, il faut entendre :

- La CT : la Commission Technique LEWB de Concours Complet
- Le CO : le Comité Organisateur
- Le TD : le Délégué Technique (Technical Delegate).
- Le GJ : le Jury de Terrain (Ground Jury).
- Le CD : le Chef de piste (Course Designer).

Dans ce règlement le mot « cheval » doit être interprété comme « cheval et/ou poney » selon le cas, sauf où il est évident que ceci n'est pas applicable.

Les mots « athlète », « cavalier », « concurrent » et « participant » doivent être interprétés comme masculin et/ou féminin.

Tous les règlements communautaires, leurs annexes et modifications éventuelles seront publiés sur le website de la LEWB « www.lewb.be » ainsi que toute autre information dont la publication est exigée dans ce règlement.

CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres, le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers/athlètes, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction durant les entraînements et la pratique des sports équestres ainsi que sur le développement des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doivent tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
9. Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous leur juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours régionaux, communautaires, nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours seront continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.



CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS

Article 3000 – Introduction

Nihil

CHAPITRE II : STRUCTURE DES CONCOURS

Article 3001 – Concours et séries

3001.2 Concours Communautaires

Les Concours Communautaires sont organisés selon le RG de la LEWB et ce règlement. Le calendrier est décidé selon la procédure définie dans le RG et le ROI.

Pour tous les concours communautaires, l'avant-programme doit être approuvé par la Commission comme défini dans le RG.

3001.3 Championnats de la LEWB

3001.3.5 Les Championnats de la LEWB sont organisés pour les catégories Juniors et Seniors. Ils sont proposés au C.A. par la Commission Technique avant d'être approuvés par l'A.G.

Article 3002 – Catégorie de concours

3002.1.1 Concours Complet Communautaire (CCC)

Un CCC est en général un concours de 1 ou 2 jour(s) comprenant le dressage, le cross-country et le saut d'obstacles. La phase de dressage doit précéder la phase de saut d'obstacles et la phase de cross-country. Il est préférable que la phase de saut d'obstacles précède le cross-country.

3002.1.3 Les organisateurs peuvent, pour des raisons d'organisation, inclure un routier (routes et sentiers) dans leur programme. Cela doit être annoncé dans l'AP et le TD doit approuver les conditions techniques ; les points de pénalité etc. encourus ne seront pas comptés dans le résultat final.

3002.1.4 Un concours communautaire doit au minimum prévoir deux hauteurs différentes pour organiser un concours avec les différentes séries qui s'y rapportent.

3002.1.5 Le nombre de partants sur le cross-country, pour les séries dont les trois phases se déroulent sur la même journée, ne peut excéder 275 partants toutes séries confondues. Pour les séries se déroulant sur deux jours, le nombre de partants par jour sur le cross-country ne peut excéder 350 partants toutes séries confondues.

3002.2 Degrés de difficulté

Les difficultés sont spécifiées par la progression des séries.

3002.2.1 Séries pour poneys

- Série P 60 cm
- Série P 80 cm
- Série P 90 cm
- Série P 100 cm

Pour les séries 80 cm et supérieures, la taille minimale exigée du poney est de 1,27m sans fers.

Un certificat de toisage est obligatoire pour tout poney.

Lorsqu'il y a moins de 3 partants dans une série, aucun classement ne sera établi.

- 3002.2.2 Séries pour chevaux
- Série C 60 cm + C 60 cm open
 - Série C 80 cm + C 80 cm open
 - Série A 4 (jeunes chevaux de 4 ans)
 - Série C 90 cm + C 90 cm open
 - Série A 5 (jeunes chevaux de 5 ans)
 - Série C 100 cm Promo (dressage et saut d'obstacles 100 cm, cross-country 90cm)
 - Série C 100 cm + C 100 cm open
- 3002.2.3 Séries Open
- Un athlète dont le niveau de licence est trop élevé par rapport au niveau de l'épreuve à laquelle il veut participer devra s'inscrire en série Open. Il n'y aura ni prix en espèces, ni prix en nature, ni flots de ruban, ni plaques d'écurie pour les séries Open. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 3, ils seront ajoutés hors-classement dans une autre épreuve.
- 3002.2.4 Séries Jeunes chevaux (A 4 & A 5)
- Les athlètes titulaires d'une licence C08 peuvent participer, dans le classement, aux épreuves communautaires des jeunes chevaux de 4 et 5 ans.
- 3002.2.5 Les paramètres techniques des séries
- Dressage : Chapitre 8 et Annexe 1
 - Cross-country : Chapitre 9 et Annexe 2
 - Saut d'obstacles : Chapitre 10 et Annexe 3

Article 3003 – Catégories de concours communautaires

3003.1 Catégories liées à l'âge du cavalier

3003.1.1 Cavaliers de poney

En dérogation avec l'Art. 218.1 du RG LEWB, les athlètes peuvent prendre part aux épreuves pour cavaliers poneys à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 9 ans jusqu'à la fin de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans.

3003.1.2 Cavaliers de chevaux

En dérogation avec l'Art. 218.2 du RG LEWB, les athlètes peuvent prendre part aux épreuves pour chevaux à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 11 ans.

3003.2 Concours

Les concours sont organisés par séries comme spécifié dans l'Art. 3002 ci-dessus ; le CO décide les séries, en concertation avec la Commission.

3003.3 Concours pour Jeunes Chevaux

Les chevaux de 4 ans sont autorisés à courir au maximum en série C 90cm

3003.4 Age minimum des chevaux et des poneys

Série	60cm	80cm	A4	90cm	A5	100cm
Age min	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans

Article 3004 – Restriction de participation

3004.1 Nombre de chevaux

Un athlète ne peut monter que 2 chevaux par épreuve, avec une limite de 4 au maximum pour un concours de 2 jours et 3 pour un concours de 1 jour. Il doit s'accorder à l'horaire proposé par le CO. En cas de surcharge dans l'horaire ou si le CO est dans l'impossibilité de les intégrer dans le timing, le CO peut diminuer ces nombres, avec remboursement des inscriptions annulées.



3004.3 Championnats L.EW.B.

3004.3.1 Dans un Championnat, un athlète ne peut monter qu'un seul cheval.

3004.3.2 Les athlètes de l'âge approprié et les chevaux, peuvent participer aux championnats juniors ou seniors.

CHAPITRE III : ADMINISTRATION DES CONCOURSArticle 3005 – Responsabilités des Comités Organisateurs

3005.1 Calendrier

3005.1.1 Le calendrier du concours complet est établi par la Commission en concertation avec les représentants des organisateurs, en tenant compte des dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur et du Règlement Général. Il est soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

3005.1.2 Un championnat ne peut être organisé deux années de suite par le même cercle sauf si aucun candidat qualifié ne se présente.

3005.2 Obligations du CO

3005.2.2 Services

3005.2.2.1 Service Médical : Un contrat avec une société spécialisée en service médical sera souscrit par la CT afin de garantir un service minimum. La présence d'un médecin sur place n'est plus requise.

Article 3008 – Accès aux Concours Communautaires

La publication de l'avant-programme sur le website Equibel fait fonction d'invitation.

3008.3 Championnats de la LEWB

Ceux-ci sont des épreuves ouvertes aux seuls athlètes détenteurs d'une licence émise par la LEWB, et aux chevaux immatriculés conformément aux dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur.

3008.4 Participation des chevaux aux concours communautaires

Dans les catégories 60 cm, les chevaux ne doivent pas disposer d'une immatriculation, mais doivent être enregistrés auprès de la FRBSE. Pour les autres séries, l'immatriculation est obligatoire.

CHAPITRE IV : OFFICIELS**CHAPITRE V : CHANGEMENT DE CATÉGORIE**Article 3020 – Changement de Catégorie

3020.1 Passer dans la catégorie inférieure

Une paire athlète/cheval dont l'athlète a une licence supérieure à 03 ne peut descendre de catégorie que sur demande écrite et accord de la Commission Technique ou participer dans une série open.

Un cheval ayant terminé une épreuve d'un niveau quelconque peut concomitamment descendre de 2 hauteurs maximum avec un autre athlète possédant une licence 02 ou 03. Ce dernier devra remonter dans la série supérieure après 3 classements.

3020.2 Dans les autres cas (60, 80 et 90 cm), un cheval peut, lorsque l'athlète change, monter et descendre de catégorie à volonté. Toutefois, une même paire athlète/cheval ne peut descendre de catégorie que sur demande écrite et accord de la Commission Technique.

3020.3 Lorsque la série 100 cm n'est pas prévue, le CO peut organiser, pour les chevaux de série 100 cm, une épreuve série Promo 100 cm. Celle-ci comprend les phases de dressage et de jumping au niveau de la série 100 cm et le cross de la série 90 cm. Un cheval de série 90 cm peut participer en série Promo 100 cm. Il y aura un classement général et des prix facultatifs.



CHAPITRE VI : BIEN-ÊTRE DU CAVALIER ET DU CHEVAL

Article 3025 – Monte irresponsable

Par exception au règlement FRBSE :

Les athlètes des séries 60 cm peuvent terminer leur cross après une élimination pour des refus ou erreur de parcours.

Article 3027 – Carte Jaune

Si possible, l'athlète doit être entendu par le GJ avant une décision de lui attribuer une carte jaune. L'athlète a toujours le droit de demander au GJ la raison pour une carte jaune.

Si pendant le concours, et après plusieurs tentatives, il est impossible de prévenir l'athlète de la carte jaune, il doit en être averti par sa ligue.

Dès qu'une carte jaune a été attribuée par le GJ, ce fait doit être affiché officiellement au concours.

Si la personne responsable concernée reçoit une nouvelle carte jaune dans les 12 mois qui suivent, le Secrétaire Général de la LEWB transmettra le dossier à la commission disciplinaire qui, dans son jugement tiendra compte du dossier complet afin d'imposer la sanction qu'elle jugera appropriée.

CHAPITRE VII : RÈGLES GÉNÉRALES DE LA COMPÉTITION

Article 3028 – Classement

3028.1 Élimination

Une combinaison éliminée ne peut prendre le départ à la phase suivante.

Toutefois, dans la catégorie 60 cm, un athlète éliminé dans une phase pourra poursuivre le concours, sauf si cette élimination est due à l'un des motifs suivants :

- Chute du cheval ou de l'athlète dans les phases de saut d'obstacles ou de cross-country.
- Maltraitance du cheval.
- Monte irresponsable.
- Boiterie caractérisée ou épuisement du cheval.

Article 3030 – Annulations et modifications aux inscriptions

3030.1 Wild Cards

Le CO a le droit de délivrer un total de 3 Wild Cards par concours.

Une Wild Card est attribuée à la paire athlète/cheval. Elle pourra être délivrée jusqu'au dimanche minuit qui précède la date du concours. Toutefois, un athlète ne pourra obtenir de Wild Card, qu'une seule fois durant la saison.

Le CO doit communiquer les renseignements concernant ces Wild Cards dans les huit heures qui suivent le délai ci-dessus.

Article 3038 – Tenue

3038.1 Général

3038.1.3 Éperons

La longueur des éperons est mesurée de la botte jusqu'à l'extrémité de la tige.

3038.1.3.1 Pour toutes les phases de dressage, cross-country et saut d'obstacles les éperons sont facultatifs.

- 3038.1.3.2 Les éperons doivent être faits de *plastique* ou de métal lisse. La tige ne peut pas dépasser 4 cm (maximum 2,5 cm pour cavaliers de poneys). La tige est mesurée depuis la botte. La tige doit être sans molette et dirigée vers l'arrière. La pointe doit être arrondie. Si la tige est courbée, les éperons doivent être portés avec la tige dirigée vers le bas. Les éperons en métal avec bouton en *plastique* dur sont permis ("Éperons d'impulsion"). Les éperons « dummy » sans tige sont également permis.

CHAPITRE VIII : PHASE DE DRESSAGE

Article 3043 – Administration

3043.1 Types et difficulté des reprises de dressage

Les reprises de dressage sont déterminées par la Commission (voir Annexe 1) et varient selon la série et éventuellement le concours. Elles sont publiées par la LEWB et disponibles sur www.lewb.be.

Les reprises à présenter à chaque concours sont annoncées dans l'avant programme.

CHAPITRE IX : PHASE DE CROSS-COUNTRY

Article 3045 – Règles pour la phase

3045.2 Fautes de temps

- 3045.2.1 Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie. Terminer dans le temps ne fait pas gagner d'avantages. Des points de pénalité sont encourus au-delà de ce temps optimum jusqu'au temps limite qui est le double du temps optimum (excepté en 60cm). Des points de pénalité sont aussi attribués en cas de parcours trop rapide (voir Art 3048.2).

Article 3046 – Parcours

3046.1 Jalonnement du tracé

3046.1.2 Numéros et lettres

Les parcours seront numérotés dans les couleurs ci-dessous :

- 60 cm « Jaune » ;
- 80 cm « Orange » ;
- 90 cm « Bleu » ;
- 100 cm « Vert ».

Article 3048 – Calcul du résultat

3048.1 Fautes aux obstacles

Les athlètes seront pénalisés pour les fautes dues à l'abord ou franchissement d'un obstacle et pour toute chute de l'athlète ou du cheval.

3048.1.1 Désobéissances

- Premier refus, dérobage ou cercle à un obstacle 20 pénalités
- Second refus, dérobage ou cercle au même obstacle 40 pénalités
- Troisième refus, dérobage ou cercle au même obstacle élimination
- En 90cm et 100cm, 4^{ième} refus, dérobage ou cercle dans le cross élimination
- En 60cm et 80cm, 5^{ième} refus, dérobage ou cercle dans le cross élimination



3048.1.6 Après Élimination

Une dérogation au présent article est cependant d'application pour la série 60, sauf en cas de chute où l'athlète doit immédiatement quitter le parcours.

Série 60 cm : Dans un but éducatif, l'athlète pourra après élimination (suite à 3 refus sur un obstacle ou 5 refus sur le parcours *ou erreur de parcours*) poursuivre son parcours sans toutefois déranger les athlètes suivants. Il est OBLIGATOIRE de passer à l'obstacle suivant après avoir effectué 3 essais sur le même obstacle.

3048.1.7 Sanctions

Après une élimination dans les séries 80, 90, 100 et jeunes chevaux de 4 et 5 ans : un athlète éliminé pour une raison quelconque et qui n'a pas quitté le parcours immédiatement après cette élimination recevra une lettre d'avertissement,

Un recours, afin d'annuler cette « lettre d'avertissement », peut être déposé devant la Commission Technique de Complet endéans les 10 jours à dater de l'envoi de ladite « lettre d'avertissement ».

En cas de nouvelle infraction dans un délai de 1 an, le dossier sera transmis à la Commission Juridique.

3048.2. Fautes de temps

3048.2.1 *En dérogation au 548.2.3 FRBSE, les athlètes avec un refus ne sont pas pénalisés s'ils terminent leur parcours dans le temps optimum.*

CHAPITRE X : PHASE DE SAUT D'OBSTACLES

Article 3053 – Calcul des résultats

3053.1 Fautes sur le parcours.

- Renversement d'un obstacle 4 points
- Première désobéissance 4 points
- Deuxième désobéissance au cours de la phase 8 points
- Troisième désobéissance au cours de la phase élimination
- Chute de l'athlète et/ou du cheval élimination



CAHIER DES CHARGES CONCOURS COMPLET & AIDE À L'ORGANISATEUR

GÉNÉRALITÉS – POINTS IMPORTANTS – CHECK-LIST

Titre I : CCC de Détection

3501 Généralités

- 3501.1. Les Cercles ou Comités Organisateurs (CO) peuvent proposer toutes les catégories poneys et chevaux en vigueur, mais, au minimum, deux catégories sous réserve de ce qui est précisé au point 3004.2. Celles-ci doivent être en conformité avec le règlement (distance minimum, nombre d'obstacles et hauteur de ceux-ci)
- 3501.2. Les CO doivent disposer de suffisamment de place pour permettre le bon déroulement de chaque phase (DR et SO), indépendamment les unes des autres.
- 3501.3. Pour des raisons de facilité d'organisation et d'utilisation du terrain, les CO peuvent inverser la séquence des phases de CSO et de Cross. Il est cependant recommandé de respecter dans la mesure du possible l'ordre logique du CCE (1 Dressage – 2 Cross – 3 Obstacle). La séquence des phases doit être publiée dans l'avant programme et ne peut plus être modifiée après parution.
- 3501.4. L'organisation générale d'un Concours Complet d'Équitation est subordonnée au respect des instructions du Délégué Technique (TD) et à l'approbation de la Commission Technique.
- 3501.5. Le parcours de Cross devra être proposé à la visite finale du TD, au minimum deux semaines avant la date du concours.

Le CO doit informer le TD de l'évolution des constructions et lui proposer une visite intermédiaire de contrôle dès que la moitié des obstacles a été réalisée.

Ceci implique un minimum de trois visites du TD pour tout nouveau parcours et de deux pour les parcours déjà existants.
- 3501.6. La Commission Technique doit réserver un nombre suffisant de Juges pour assurer le déroulement des reprises dans un délai raisonnable (parcours de dressage = 10 athlètes/heure). Le choix des juges se fait à partir d'une liste officielle publiée chaque année par la LEWB

3502 Particularités

- 3502.1. Dressage

Le CO doit prévoir un rectangle de dressage par maximum 50 participants pour tout concours d'une journée.
- 3502.2. Cross
- 3502.2.1. Les parcours 60cm (poneys et chevaux) :
Les tracés peuvent se confondre à condition que les combinaisons d'obstacles soient adaptées à chaque catégorie.
- 3502.2.2. Les parcours 80cm (poneys et chevaux) :
Idem point 1 ci-dessus. Le parcours 60cm peut également être utilisé à condition que ses obstacles soient modulables en hauteur et en largeur.
Ils doivent cependant présenter deux difficultés notoires du cross (liste ci-dessous).
- 3502.2.3. Les parcours 90cm :
Ces parcours peuvent également se confondre avec ceux des séries 60cm et 80cm. Ils doivent cependant être résolument plus longs et marquer la différence dans leur aspect. Ils doivent aussi présenter un minimum de trois difficultés notoires du cross (voir liste).

3502.2.4. Les parcours 100cm :

Ces parcours doivent se différencier de manière nettement plus marquée des autres dans leur aspect, leur tracé et dans leur conception. Les constructions devront être plus techniques avec min 5 difficultés notoires du Cross et 3 combinaisons.

Difficultés notoires – sont considérées comme telles :

- le passage du gué (minimum 9m)
- le fossé
- le coffre
- la pointe
- le trakhener
- le contre-bas
- le piano (en descente)

Titre III : Organisation – Points importants à observer

3505 Général

- Assistance médicale
- 2 ambulanciers agréés
- 1 véhicule d'intervention rapide tout terrain
- 1 poste de secours avancé
- 1 talky-walky relié au PC

Les chauffeurs doivent reconnaître les différents itinéraires d'accès aux obstacles du cross. Cette reconnaissance doit se faire, au plus tard, 1 heure avant le début de la phase. Un plan sera remis à tous les chauffeurs.

Secrétariat

- Le secrétariat doit être ouvert et fonctionnel 1 heure avant le début des épreuves.

Bureau de calcul

- Le bureau de calcul doit être fonctionnel au début des épreuves.

3506 Phase de dressage

Une demi-heure avant la phase, chaque juge recevra son dossier comportant :

- La liste des partants avec leurs horaires de passage
- Les protocoles renseignés et classés dans l'ordre de passage
- Une cloche ou sonnette et un chronomètre s'il n'en possède pas

3507 Phase de fond

Terrain :

La qualité du terrain est un des éléments fondamentaux de la réussite de la phase.

Le sol doit être souple et résistant par tous les temps. Il doit être aussi naturel que possible, mais égal, exempt de pierres, de trous et d'empreintes d'animaux, surtout si le terrain est sec. Il doit être particulièrement soigné dans les abords et les réceptions. Signaler par de la peinture blanche les racines, souches et pierres qu'il est impossible d'enlever.

Obstacles :

Ils doivent être aussi variés et naturels que possible. Leur solidité doit être soigneusement vérifiée, mais ils doivent pouvoir être facilement et rapidement démontés et remontés en cas de besoin.

Ils doivent être assemblés avec des cordes. Éviter le plus possible les clous.

Le premier obstacle doit être à minimum 50 m de l'enclos de départ ; le dernier à minimum 30 m et maximum 50 m de la ligne d'arrivée.

Équipe de réparation :

Prévoir un véhicule « tous terrains » équipé des outils nécessaires pour réparer les obstacles dans le délai le plus rapide possible. Ce véhicule restera en liaison radio permanente avec le P.C.



Sécurité du public :

Il faut porter toute son attention au balisage du départ et de l'arrivée du cross. Si le parcours est clôturé en tout ou partie, prévoir des passages surveillés pour permettre au public et au service de sécurité de traverser. Ces portes seront éloignées des zones de saut, dans un endroit dégagé.

Commissaire aux obstacles :

Chaque commissaire sera muni de :

- Un dossard très visible (fluo par exemple),
- Un plan de l'obstacle indiquant clairement toutes les possibilités de sauts,
- Listes de départ,
- 1 sifflet – 1 chronomètre – 1 drapeau rouge – 1 talky-walky,
- Feuilles de contrôle – 1 planche rigide – 2 stylos bille – chemise en plastique,
- Lunch-packet.

3508 Phase de sauts d'obstacles

Pour plus de sécurité et gagner du temps, du matériel de réserve sera disposé à proximité des obstacles qui risquent le plus d'avoir besoin de réparations.

CHECK-LIST RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELRessources HumainesMatériel

<p>Général 1 Délégué Technique 1 Président du Jury 2 Juges de terrain 1 Steward par 250 chevaux Maréchal ferrant (tous présents dès le début des épreuves)</p>	<p>Général sonorisation restauration pour jury et bénévoles sanitaires système de communication (talkies-walkies ou GSM) point d'eau + douche pour chevaux fléchage extérieur (pour indiquer le lieu du concours) fléchage intérieur (secrétariat, parkings, WC, cross, dressage, jumping, ...) 1 walky-talky ou GSM pr le maréchal</p>
<p>Assistance médicale 2 ambulanciers agréés (tous présents dès le début des épreuves)</p>	<p>Assistance médicale 1 véhicule d'intervention rapide tout terrain 1 poste de 1er secours walky-talky ou GSM</p>
<p>Assistance vétérinaire 1 vétérinaire (présent dès le début des épreuves)</p>	<p>Assistance vétérinaire un box pour contrôle walky-talky ou GSM 1 véhicule + van pouvant accéder n'importe où dans le cross 1 bâche et sangles (pour les cas graves)</p>
<p>Parking 2 personnes au parking camion pour désigner les emplacements 1 personne au parking voiture</p>	<p>Parking camions voitures 1 talky-walky</p>



LEWB

<p><u>Secrétariat</u> 2 personnes min fournies par le CO</p>	<p><u>Secrétariat</u> liste tél. de ts intervenants (serv. médical, juges, maréchal, fournisseurs restaurant, électricité, sono, etc...) tableau d'affichage abrité pour : . dressage (heures de départ) . cross (heures de départ + plan) . jumping (heures de départ + plan) photocopieuse + réserve toner téléphone ou GSM papier A4 et A3 stylos bille – gros marqueurs – marqueurs fluos – papier collant – ciseaux – agrafeuse – agrafe – enveloppes reprises de dressage règlement du Concours Complet 1 talky-walky</p>
<p><u>Bureau de calcul</u> 2 personnes</p>	<p><u>Bureau de calcul</u> 1 ou 2 PC 1 imprimante + réserve d'encre papier A4 – A3 1 talky-walky</p>
<p><u>Athlètes</u></p>	<p><u>Athlètes</u> programme (facultatif) heures de départ (à remettre ou à afficher) numéro de dossard (à distribuer – reprise de dressage (facultatif) plan du cross (facultatif)</p>
<p><u>Dressage</u> 1 juge de dressage par 50 athlètes (10 passages = 1 h) 1 secrétaire par juge 1 personne au paddock pour appeler les athlètes listes de départs (pr paddock) 1 ou 2 personnes pour apporter protocole au bureau de calcul</p>	<p><u>Dressage</u> 2 pistes min. de 40 m x 20 m + 60 m x 20 m pour les épreuves 90 cm et 100cm carrés de dressage en lattes blanches ou grosses cordes blanches lettres : A – K – E – H – C – M – B – F numérotation des pistes : 1 – 2 – 3 – etc... 1 voiture ou van par piste pour le jury 2 cloches (en réserve) 2 chronos (en réserve) terrain d'échauffement reprises de dressage + listes heures de départs à chaque juge : remettre aux juges le nbre de reprises nécessaire classées ds ordre avec indication de l'athlète et cheval (prévoir petite réserve pour modifications éventuelles) décoration (fleurs, arbustes) facultatif</p>



LEWB

<p>Cross jury de terrain 1 Commissaire par obstacle 2 à 3 chronométreurs dans tribune 1 personne pour le start et appel des athlètes 2 personnes min pour réparation 2 personnes pour ramener les feuilles de commissaires (estafettes)</p>	<p>Cross Obstacles fanionnage des obstacles fléchage entre les obstacles balisage (sécurité du public) sur les obstacles à option, dessin des options numéros aux obstacles (min 12 – max 26 selon les épreuves) lettres A – B – C éventuelles 60cm : jaune/chiffres noirs 80cm orange/chiffres noirs 90cm bleu/chiffres blancs 100cm vert/chiffres blancs Terrain pour échauffement 2 obstacles (droit + oxer) avec fanion blanc et rouge Tribune jury pour départ/arrivée 6 Chronos starting box 1 grande horloge au starting box Commissaires aux obstacles dossard très visible (orange ou fluo par ex) liste des départs plan de l'obstacle 1 drapeau rouge feuilles d'obstacles chemise en plastique planche de bois – stylos sifflets talky walky chrono lunch packet Athlètes affichage heures de départ précises affichage plan du cross comprenant vitesse, distance, temps imposé et options</p>
<p>Jumping 1 chef de piste 2 juges 1 secrétaire 3 personnes min (1 pour entrée/sortie + 2 hommes de piste) 1 personne pour ramener résultat au bureau de calcul</p>	<p>Jumping piste d'obstacles numéro + lettres A B + D et A (départ et arrivée) fanions affichage heures de début de phase (prévenir si départ selon les n° ou ordre inverse du classement) affichage plan du parcours avec vitesse, distance, temps accordé tribune du jury + tables & chaises (min 3 pers.) sonorisation cloche 2 chronos piste d'échauffement 2 obstacles (1 droit + 1 oxer) + fanions blanc et rouge</p>
<p>Remise des prix au min. le Président, le TD, 1 membre du comité organisateur, sponsors éventuels</p>	<p>Remise des prix Coupes – plaques – flots Prix en nature</p>